

## Commune de MONTCEAUX

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le trente et un octobre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DESCHIZEAUX Jean-Claude, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 14	Présents : CHMARA Patricia, DAVIDIAN Philippe, DESCHIZEAUX Jean-Claude, GUILLOT Rémy, BERNARD Ariette, MARTIN Dominique, MAUPPIN Yoann, THOMASSIN Nelly.
Nombre de Conseillers présents : 8	
Nombre de Conseillers votants : 11	Excusés : BAILLE Laëtitia, BILLET Etienne, HINSCHBERGER Francine, OLIVETTI Charles-Edouard, TARION Sandrine.
Pouvoir : 3	Absent : ROUSSET Alexandre.
Date de la convocation : 24 octobre 2024	Secrétaire de séance : MAUPPIN Yoann

#### N° 2024-35 - OBJET : Modification du tableau des emplois.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L313-1,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 29 août 2024,

Considérant l'avis favorable émis par le Comité Social Territorial en date du 10 septembre 2024,

Monsieur le Maire explique que l'augmentation significative des effectifs de l'école Les Cerisiers nécessite la modification de la durée hebdomadaire de service pour les deux agents de service du restaurant scolaire. Il propose :

- De supprimer l'emploi d'adjoint technique relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non complet à raison d'un temps de travail annualisé de 11 heures 45 minutes par semaine et de créer un emploi d'adjoint technique relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non complet à raison d'un temps de travail annualisé de 15 heures 06 minutes par semaine.

- De supprimer l'emploi d'adjoint technique relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non complet à raison d'un temps de travail annualisé de 17 heures 15 minutes par semaine et de créer un emploi d'adjoint technique relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non complet à raison d'un temps de travail annualisé de 20 heures 16 minutes par semaine.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTER** la proposition du Maire,
- **FIXER** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe 1,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder aux formalités administratives.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits ; ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,  
Jean-Claude DESCHIZEAUX



Secrétaire de séance  
Yoann MAUPPIN

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Yoann MAUPPIN mentioned in the text above.

**TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET**

Emplois	Nombre	Cadre(s) d'emplois autorisé(s) par le conseil municipal	Numéro et date de délibération
Service administratif -Secrétaire de mairie de moins de 2.000 hab.	1	Cadre d'emploi des Adjoints Administratifs Territoriaux	2024/19 le 30 mai 2024
Service administratif -Agent d'accueil et administratif	1	Cadre d'emploi des Adjoints Administratifs Territoriaux	2024/19 le 30 mai 2024
Service technique -Agent polyvalent	2	Cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux	2022/31 le 27 janvier 2022

**TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET**

Emplois	Nombre	Cadre(s) d'emplois autorisé(s) par le conseil municipal	Numéro et date de délibération
Service technique - Agent de service de la cantine scolaire	1	Cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux (15h06 minutes par semaine)	2024/35 le 31 octobre 2024
- Agent de service de la cantine scolaire	1	Cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux (20h16 minutes par semaine)	2024/35 le 31 octobre 2024
- Agent de service de la cantine scolaire	1	Cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux (12h43 minutes par semaine)	2023/44 le 30 novembre 2023

Accusé de réception en préfecture  
001-210102588-20241005-2024\_35-DE  
Date de réception préfecture : 05/11/2024

Service social	- Agent spécialisé des écoles Maternelles	1	Cadre d'emploi des Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (30h15 minutes par semaine)	2019/06 le 27 février 2019
	- Agent spécialité des écoles Maternelles	1	Cadre d'emploi des Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (28h00 par semaine)	2019/06 le 27 février 2019
Service animation	- Agent de surveillance périscolaire	1	Cadre d'emploi des Agents Territoriaux d'Animation (12 heures 43 minutes par semaine)	2024/19 le 30 mai 2024
	- Agent de surveillance périscolaire	1	Cadre d'emploi des Agents Territoriaux d'Animation (12 heures 43 minutes par semaine)	2024/27 le 29 août 2024

#### TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET

Emplois	Nombre	Cadre(s) d'emplois autorisé(s) par le conseil municipal	Numéro et date de délibération
Service administratif - Agent administratif	1	Cadre d'emploi des attachés territoriaux (8h00 par semaine)	2023/44 le 30 novembre 2023

Commune de MONTCEAUX

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le trente et un octobre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DESCHIZEAUX Jean-Claude, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 14	<u>Présents</u> : CHMARA Patricia, DAVIDIAN Philippe, DESCHIZEAUX Jean-Claude, GUILLOT Rémy, BERNARD Arlette, MARTIN Dominique, MAUPPIN Yoann, THOMASSIN Nelly.
Nombre de Conseillers présents : 8	
Nombre de Conseillers votants : 11	<u>Excusés</u> : BAILLE Laëtitia, BILLET Etienne, HINSCHBERGER Francine, OLIVETTI Charles-Edouard, TARIION Sandrine.
Pouvoir : 3	<u>Absent</u> : ROUSSET Alexandre.
Date de la convocation : 24 octobre 2024	<u>Secrétaire de séance</u> : MAUPPIN Yoann.

N° 2024-36 - OBJET : Avis sur l'ouverture en journée complète de deux dimanches en 2025 pour le Supermarché Auchan.

Vu le Code du travail, notamment les articles L3132-26 et R3132-21,

Vu la demande de la direction du Supermarché Auchan situé à Montceaux demandant l'ouverture en 2025, de deux dimanches en journée complète, le 21 décembre 2025 et 28 décembre 2025.

Considérant que la décision du maire est prise après avis du Conseil Municipal,

Considérant que l'avis de la Communauté de Communes Val de Saône Centre n'est pas demandé lorsque le nombre de dimanche n'excède pas cinq par an,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir donner son avis sur cette demande de dérogation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à neuf voix pour et deux contre (DAVIDIAN Philippe et HINSCHBERGER Francine) :

- EMET un avis favorable à la demande d'ouverture en 2025 de deux dimanches en journée complète du Supermarché Auchan.

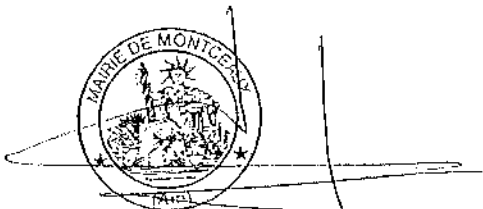
Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits ; ont signé au registre tous les membres présents.

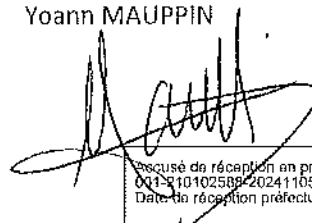
Le Maire,

Jean-Claude DESCHIZEAUX

Secrétaire de séance,

Yoann MAUPPIN



  
Recusé de réception en préfecture  
04121010258820241105-2024\_36-DE  
Date de réception préfecture : 05/11/2024

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le trente et un octobre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DESCHIZEAUX Jean-Claude, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 14	<u>Présents</u> : CHMARA Patricia, DAVIDIAN Philippe, DESCHIZEAUX Jean-Claude, GUILLOT Rémy, BERNARD Arlette, MARTIN Dominique, MAUPPIN Yoann, THOMASSIN Nelly.
Nombre de Conseillers présents : 8	
Nombre de Conseillers votants : 11	<u>Excusés</u> : BAILLE Laëtitia, BILLET Etienne, HINSCHBERGER Francine, OLIVETTI Charles-Edouard, TARION Sandrine.
Pouvoir : 3	<u>Absent</u> : ROUSSET Alexandre.
Date de la convocation : 24 octobre 2024	<u>Secrétaire de séance</u> : MAUPPIN Yoann.

**N°2024\_37 - OBJET : Convention entre la commune et le Centre Social La Passerelle pour l'organisation du festival Rêves de Cirque.**

Le Conseil Municipal est informé que le Centre Social La Passerelle de Chatillon sur Chalaronne organise le festival Rêves de Cirque qui aura lieu entre le 6 et le 22 juin 2025.

Il est proposé d'accueillir ce festival à Montceaux le 13 juin 2025 ; la participation financière de la commune au coût des cachets artistiques soit 1 000 € par spectacle payant.

Une convention de Co-organisation doit être conclue entre la Commune et Le Centre Social la Passerelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accueillir le festival Rêves de Cirque le 13 juin 2025.
- **APPROUVE** la convention de Co-organisation qui sera conclue entre la Commune de Montceaux et le Centre Social La Passerelle.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention.

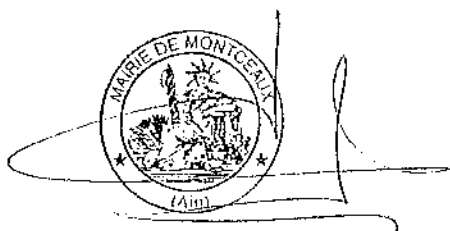
Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits ; ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,

Jean-Claude DESCHIZEAUX

Le Secrétaire de séance

Yoann MAUPPIN



Accusé de réception en préfecture  
001-210102588-20241105-2024\_37-DE  
Date de réception préfecture : 05/11/2024

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le trente et un octobre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DESCHIZEAUX Jean-Claude, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 14	Présents : CHMARA Patricia, DAVIDIAN Philippe, DESCHIZEAUX Jean-Claude, GUILLOT Rémy, BERNARD Arlette, MARTIN Dominique, MAUPPIN Yoann, THOMASSIN Nelly.
Nombre de Conseillers présents : 8	
Nombre de Conseillers votants : 11	Excusés : BAILLE Laëtitia, BILLET Etienne, HINSCHBERGER Francine, OLIVETTI Charles-Edouard, TARION Sandrine.
Pouvoir : 3	Absent : ROUSSET Alexandre.
Date de la convocation : 24 octobre 2024	Secrétaire de séance : MAUPPIN Yoann.

**N°2024\_38 - OBJET : Modification du tarif de vente du livre de mémoire.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient de modifier par délibération :  
- le tarif de vente du livre de mémoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

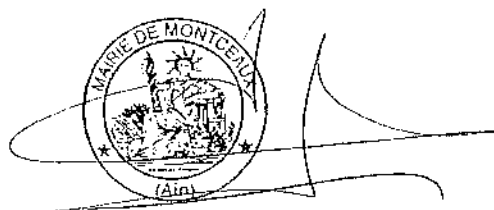
- **FIXE** le tarif de vente du livre de mémoire comme suit :

↳ 10 euros

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits ; ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,

Jean-Claude DESCHIZEAUX



Le Secrétaire de séance

Yoann MAUPPIN